

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026 à 19h00

Étaient présents :

Mesdames BRADIER-GIRARDEAU Pascale, CAPERA Dominique, JUET Annick, MASLON Marie, PETIT Virginie, RENOUE Stéphanie, SOUBIELLE-FAUVET Sophie, VIGNEAU Sylvie, Messieurs ARDOIN Daniel, BERTHELOT Rémi, CRAMONT Cyril, GANDRE Allain, MAMERT Christophe, PECHER Aymeric, REAUX Xavier, RENOUE Pierre,

Pouvoirs :

M. BRUN Bernard donne pouvoir à M. ARDOIN Daniel,
Mme GENDRE Maud donne pouvoir à Mme RENOUE Stéphanie,
M. GUILLON Jonathan donne pouvoir à M. MAMERT Christophe,

Absents Excusés :

M. BRUN Bernard,
Mme GENDRE Maud,
M. GUILLON Jonathan,

Ouverture de la séance à 19h02.

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	19

Madame RENOUE Stéphanie a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Lors de cette séance, le conseil municipal a validé à l'unanimité le procès-verbal du 21 mai 2026.

Un point à l'ordre du jour a été ajouté à l'unanimité :

- FEMREB 2026 – Eclairage Public ;

Par ailleurs, M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

A. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- a. Désignation des délégués et des suppléants – Elections Sénatoriales 2026 ;

B. FINANCES

- a. Demande de subvention 2026 – Association Jumping de Blaye ;
- b. Convention de Fauchage 2026 – Communauté de Communes de l'Estuaire ;

C. QUESTIONS DIVERSES

- a. ASEPT Gironde.

A. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DB042/2026/5.6.4

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS – ELECTIONS SENATORIALES 2026

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 5 juin 2026 à 19 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. GANDRE Allain, BERTHELOT Rémi, CRAMONT Cyril et PECHER Aymeric. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :

Composition de la liste :

La liste A est composée par MM. RENOU Pierre, RENOU Stéphanie, GANDRE Allain, MASLON Marie, ARDOIN Daniel, JUET Annick, MAMERT Christophe et SOUBIELLE-FAUVET Sophie ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 17

1re répartition :

Ont obtenu :

- liste A : 17 voix

Le quotient applicable est : $17/8 = 2.125$

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 8 sièges

B. FINANCES

DB043/2026/7.5.2

DEMANDE DE SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION JUMPING DE BLAYE

L'association « Jumping de Blaye » dont le siège est à Blaye, nous a envoyé un courrier afin de solliciter l'attribution d'une aide financière afin de les soutenir dans l'organisation du 46^{ème} Jumping International de Blaye prévu les 10, 11, 12, 13 et 14 juillet 2026.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Jumping de Blaye " une subvention de 200 euros pour les soutenir dans l'organisation du 46^{ème} Jumping International de Blaye prévu les 10, 11, 12, 13 et 14 juillet 2026. Cette dépense sera imputée au chapitre 011.
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Votée à la majorité, M. Ardoin Daniel ne souhaitant pas participer au vote vu son rôle dans l'association.

DB044/2026/5.7

CONVENTION DE FAUCHAGE 2026 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention concernant la prise en compte et la réalisation par la commune du fauchage des voies d'intérêt communautaire dans les conditions fixées par la délibération en date du 30 juin 2006 de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Cette prestation sera facturée forfaitairement selon le tarif ci-après : 6 697.70 €.

Les communes interviendront en même temps que pour les coupes des voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

POINT AJOUTE

DB045/2026/7.5.1

FEMREB 2026 – ECLAIRAGE PUBLIC

Considérant que la commune de Reignac a lancé en 2023 le projet de rénovation de l'éclairage public,

Cette année, sur la rue de la république, rue de la victoire, salle des fêtes, rue de la libération et rue du général de gaulle, l'entreprise SARL S.A.E.G. va remplacer les candélabres existants par des lampes LED.

Cette opération va coûter à la collectivité la somme de 20 280.48 € TTC.

Il annonce que la commune est éligible au financement du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais au titre du FEMREB. Il précise qu'à ce stade de l'avancement du projet, la participation de tous les acteurs n'est pas encore connue, le plan de financement présenté ci-dessous est donc prévisionnel.

Afin de déposer un dossier de subvention, il propose d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
SARL S.A.E.G. – Eclairage Public	16 900.40 €	3 380.08 €	20 280.48 €
TOTAL Dépenses	16 900.40 €	3 380.08 €	20 280.48 €
Recettes	Montant HT	TVA	Montant TTC
FEMREB (35 %)	7 098.17 €	-	7 098.17 €
Fonds de Concours	7 605.18 €	-	7 605.18 €
Autofinancement (20 %)	2 197.05 €	3 380.08 €	5 577.13 €
TOTAL Recettes	16 900.40 €	3 380.08 €	20 280.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter le plan de financement ci-dessus dévoilé,
- De solliciter une subvention au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais au titre du FEMREB 2026,
- D'autoriser le Maire à effectuer toute démarche, signer tous actes utiles à la bonne exécution de cette opération et reçoit tout pouvoir à cet effet.

C. QUESTIONS DIVERSES

a. ASEPT Gironde : L'Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires de la Gironde œuvre à la **prévention santé des seniors** pour le compte des régimes de retraite. L'ASEPT informe, sensibilise et aide les seniors à adopter des comportements sains au quotidien en faveur d'un **vieillessement actif et réussi**.

Des conférences et des ateliers, adaptés aux seniors, sont proposés sur l'ensemble du territoire et sur de nombreux sujets : alimentation, mémoire, bien-être... Ces activités sont proposées au plus près de chez vous dans un esprit de partage et une ambiance conviviale.

Lors de ces activités, une animation de qualité est assurée par des **professionnels de santé** et/ou par des **animateurs formés** par l'ASEPT.

Il y a quelques années, des ateliers avaient été proposés aux administrés reignacais mais avec très peu de présence.

L'association souhaite continuer à proposer des ateliers. Pour cela, elle souhaite rencontrer M. le Maire.

b. Plan Communal de Sauvegarde : Sur le fondement de ses pouvoirs de police générale, le maire assure la réponse de premier niveau à toute situation mettant en péril sa population. La commune constitue ainsi le premier maillon de l'organisation générale de la sécurité civile.

Dans cette perspective, les communes élaborent un **plan communal de sauvegarde** (PCS). Le PCS, outil de gestion des crises des communes, permet de préparer la réponse à tout type d'événements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.). Document à visée résolument opérationnelle, il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

La commune de Reignac a réalisé son plan communal de sauvegarde opérationnel le 1^{er} janvier 2020.

Une mise à jour doit être faite à chaque renouvellement de l'équipe municipale, ce qui est le cas en 2026.

A la rentrée, une réunion sera organisée afin de mettre à jour notre PCS et en suivant, une formation sera proposée aux élus.

Pour info :

Les 12 et 13 novembre 2026, un exercice national de crise nucléaire concernera la centrale du Blayais. La CLIN (Commission locale d'information nucléaire) estime qu'il s'agit là d'une opportunité intéressante pour que le PCS (Plan communal de sauvegarde) des communes du PPI (Plan particulier d'intervention) puissent être testés.

La CLIN, en lien avec le service risques majeurs et vulnérabilités du département de la Gironde, nous propose de nous accompagner pour :

- Une **sensibilisation à la gestion de crise** avec le jeu "Cit'in Crise"

Il s'agit d'un jeu de simulation de gestion d'une crise avec un scénario d'inondation au sein d'une commune fictive. L'objectif est de sensibiliser et d'informer sur l'organisation du PC de crise communal.

La simulation qui dure 2h, nécessite 11 à 13 participants (élus et/ou agents communaux).

c. Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Le Conseil Communautaire du 09 juin prochain procédera à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, une commission semblable à votre commission communale des impôts directs avec pour mission de travailler principalement sur les valeurs locatives des locaux professionnels.

Cette Commission est composée :

- du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Comme pour la Commission Communale, la Communauté de Communes doit proposer à l'Administration Fiscale une liste de 40 noms de délégués (20 propositions de titulaires et 20 propositions de suppléants) C'est l'administration fiscale qui choisira ensuite les membres de la CIID.

d. Devis – Diagnostic de la qualité de l'air intérieur : une campagne de mesures de la qualité de l'air va être réalisée au sein de l'école. Le coût de ce diagnostic est de 600 € TTC. Le conseil municipal est favorable.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H43.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 10 JUILLET 2026

Le Maire,
Pierre RENOU

La Secrétaire de séance,
Stéphanie RENOU

